

Réponses à la question 2

Est-ce que l'action de la Région Poitou-Charentes contre le changement climatique incite suffisamment les habitants, les entreprises privées et publiques, les collectivités à agir ?

(Même remarque que pour les réponses à la Question 1 : les observations, écrites et orales, formulées par chaque participant(e) ont été mises en commun en séance plénière et débattues pour approfondir le diagnostic et avancer dans l'élaboration des recommandations finales).

Parmi les nombreux moyens d'incitation mis en place par la Région les uns efficaces, d'autres moins, tous (informations, conseils, aides financières) doivent pouvoir être **améliorés et complétés pour aller plus vite en plus loin** en Poitou-Charentes.

I. La Région doit faire largement savoir ce qu'est la situation climatique actuelle, **sans faiblesse mais sans catastrophisme** (qui incite à baisser les bras) et sans laisser penser que la situation est irrémédiable. Elle permet à tous de savoir pourquoi il est urgent de se mobiliser face aux phénomènes climatiques mais le travail à réaliser auprès des habitants paraît colossal car ils manquent d'informations, de moyens, et la culture individuelle ne favorise pas le combat contre le réchauffement climatique.

Il nous semble que le **dialogue avec le public** (tout le public : y compris ceux qui sont en situation d'isolement comme, par exemple, certains immigrés) est encore trop timide, tant les citoyens ont besoin de savoir, de connaître, de comprendre. Souvent, l'information existante intéresse les personnes... déjà intéressées. L'un d'entre nous a constaté qu'en tant qu'habitant, il n'avait – jusqu'à sa participation au Jury Citoyen – jamais vu d'information sur ces sujets. La Région doit donc chercher davantage comment **combler au mieux ce manque d'information, de formation et de concertation avec les habitants**, comment les mobiliser et mettre des moyens en conséquence, comment répondre au manque de visibilité et aux difficultés d'accès à l'information pratique. Faut-il seulement informer ou également former ? Seulement inciter ou aussi légiférer ?

II. La Région fait connaître et soutient effectivement les **nouvelles technologies** et leurs conséquences positives sur la planète : production locale de l'énergie, utilisation du colza et développement des agro-carburants (voir plus loin les réserves que nous avons exprimées sur les agro-carburants), aides à la construction bois, etc. Mais, dans ce domaine, les incitations nous paraissent insuffisantes ou trop compliquées et buter sur des **obstacles** autres que régionaux :

> comment la Région pourrait-elle inciter davantage alors que, parfois, l'Etat ne suit pas ou freine, comme dans le cas des parcs éoliens ?

> comment éviter les incohérences entre services administratifs de la Région et de l'Etat, comme dans l'exemple vécu par l'un d'entre nous qui, après avoir réalisé un investissement allant dans le sens des économies d'énergie, s'est vu réclamer par le fisc le crédit d'impôt attribué ?

III. Le **pouvoir d'achat** est un obstacle important à la mise en oeuvre des orientations de la Région car beaucoup n'ont pas les moyens de réaliser les travaux ou d'acquérir les équipements qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre même si, au final, les économies d'énergie réalisées allègent les factures.

IV. Des **associations** ainsi que des **entreprises privées et publiques** semblent bien s'engager dans les politiques mises en place par la Région. Le travail déjà entamé et les personnes engagées dans ces actions sont **très encourageants** : prise de conscience des entreprises, recherches menées dans le domaine de la performance énergétique et mise en oeuvre de solutions qui en sont issues, travaux réalisés dans l'habitat et les bâtiments collectifs depuis 2004, soutien à la bonne volonté des citoyens en matière de transports collectifs, engagement de 12.000 agriculteurs au niveau de la CUMA Poitou-Charentes - Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole - (ce qui traduit une volonté d'incitation à la production d'énergie au plus près des utilisateurs), soutien à l'éco-tourisme (en prenant garde aux moyens utilisés, à ne pas dénaturer un lieu c'est-à-dire à ne pas forcer la nature ou inventer un site artificiel pour des besoins seulement économiques ou de prestige, à ne pas développer des structures figées, sortes de musées ou de réserves sans vie, coupées de la réalité). Nous nous interrogeons toutefois sur plusieurs points :

> les efforts sont-ils suffisants pour mobiliser les **entreprises privées** ?

> ne vaudrait-il pas mieux subventionner moins de projets individuels et centrer davantage les efforts sur la recherche de **grands projets à fort impact** ?

> la Région parie beaucoup sur l'**exemplarité** mais est-ce suffisant ? Cette exemplarité devrait être donnée sur le terrain, c'est-à-dire aussi au niveau de chaque commune ;

> sommes-nous à la bonne échelle (267 maisons bois pour 1,7 million d'habitants, 7 CLIC, 12 pistes cyclables...) et ne faut-il pas se poser la question du **changement d'échelle** ?

Trois remarques en conclusion :

> **la Région incite mais pas suffisamment pour lever tous les freins** et obtenir des résultats à l'échelle du problème posé par le changement climatique ;

> **la part du budget environnement** par rapport au budget total de la Région nous semble faible bien que nous ayons compris que ces chiffres ne rendent pas compte de tout et qu'il est difficile d'isoler le coût imputable à la lutte contre le réchauffement climatique dans des politiques qui répondent à plusieurs objectifs (par exemple : les TER) ;

> nous voudrions, à tous les niveaux, des **élus** plus fermes et exemplaires sur leurs propositions.

Réponses à la question 3

Avez-vous des conseils à nous donner pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le changement climatique en Poitou-Charentes ?

(Les recommandations qui suivent ont été débattues par les membres du Jury et mises en forme lors de la dernière journée du 17 mai 2008).

Thème 1 :

Energies renouvelables et accès à l'installation des nouvelles technologies

Le réchauffement climatique peut être modéré grâce aux énergies renouvelables.

Nous pensons que les collectivités locales ont un devoir d'exemplarité en ce domaine.

C'est pourquoi nous pensons que l'acceptation des **permis de construire** devrait tenir compte de l'efficacité énergétique des bâtiments prévus.

Nous avons répertorié plusieurs catégories d'énergies renouvelables : certaines sont pratiquées dans la région, d'autres ne le sont pas assez, d'autres mériteraient de l'être.

1) La filière bois

Elle est pratiquée dans notre région.

> C'est une énergie en développement. L'utilisation du **bois de chauffage** (sous forme de granulés, de plaquettes, de bois déchiqueté et de sciure) peut contribuer à l'allègement des émissions de CO² mais en tant qu'élément d'un plan portant aussi sur les autres énergies.

> C'est aussi la construction de **maisons à ossature bois ou « tout bois »**, respectueuses de l'environnement visuel. Ces constructions devraient permettre d'atteindre 45 kwh/m²/an de consommation d'énergie et contribuer financièrement à l'exploitation forestière.

> La filière **bois-forêt** est en capacité de répondre aux besoins de ces nouveaux marchés en expansion que sont le bois-énergie et le bois construction. C'est pourquoi il nous paraît opportun d'identifier les **propriétaires privés** qui détiennent des surfaces boisées, de les informer et de les sensibiliser à l'importance d'entretenir leurs propriétés au lieu de les laisser à l'abandon, ce qui constitue un obstacle important à la gestion durable du patrimoine forestier.

Peut-on envisager que, tout en restant propriétaires de leurs biens forestiers, ceux qui le souhaitent puissent autoriser une collectivité à en assurer la gestion ? Ils participeraient ainsi à la promotion d'une meilleure mobilisation de cette ressource renouvelable.

2) L'énergie solaire

Elle permet la production d'eau chaude et d'électricité.

Elle devrait être **généralisée** dans notre région et son utilisation dans la construction des maisons incitée par des aides financières.

Elle pourrait être utilisée par certains transports en commun voire voitures particulières.

3) Les agro-carburants

1ère génération : eu égard à leurs effets néfastes à long terme et aux problèmes actuels de la faim dans le monde et de la flambée des prix des céréales, les agro-carburants de 1ère génération ne devraient plus exister.

2ème génération : jusqu'à plus ample information, la 2ème génération pourrait être intéressante pour des usages spécifiques comme l'agriculture (avec la valorisation des galettes de tourteaux pour la nourriture des animaux) mais nous avons des doutes sur son intérêt pour le particulier.

4) La méthanisation

C'est une solution qui nous paraît, à notre niveau, très intéressante.

Des **recherches** poussées assorties de moyens financiers importants permettraient d'explorer à fond cette technologie d'avenir.

5) Les véhicules hybrides

Ces véhicules nous semblent, en solution intermédiaire, une **option à explorer** (recherche) pour les transports en commun et les particuliers.

6) Le puits canadien ou puits provençal

Cette technologie séculaire ne pourrait-elle être introduite **lors de la construction de tout nouveau bâtiment** ?

7) L'énergie hydraulique

Cette technologie pourrait bénéficier de nouveaux développements, notamment grâce à l'utilisation des **marées de la côte atlantique** de la Région Poitou-Charentes.

Pour faciliter et développer l'utilisation des nouvelles technologies et l'installation des équipements correspondants :

> à l'initiative de la Région, que l'**ensemble des collectivités locales** diffusent largement l'information sur la construction des maisons incluant les nouvelles technologies à base d'énergies renouvelables ;

> pourquoi pas un **N° Vert régional** ?

> **faciliter les démarches administratives** (centraliser les informations, réduire le nombre des intervenants) ;

> proposer des **aides financières inversement proportionnelles aux revenus des bénéficiaires** ;

> créer **un permis de construire « développement durable »** ;

> se fixer un objectif d'**autonomie énergétique des petites communes** (voir aussi Thème 5 : aménagement du territoire)

Thème 2 :

Education, pédagogie et formation

Nous, en tant que Jury Citoyen, pensons que la Région doit favoriser l'**éducation** aux économies d'énergie et au respect de l'environnement **des petits et des grands** sans cloisonner les différents stades de cette éducation (maternelle, primaire, secondaire, universitaire, formation continue).

Ce sont effectivement les enfants qui sont les meilleurs porteurs des changements à venir, tant auprès des générations futures qu'auprès des adultes qui évoluent difficilement sans l'incitation des jeunes. Il faut, bien sûr, associer les enseignants à cette démarche.

> Le Conseil Régional doit favoriser les **projets des établissements scolaires** qui plongent les élèves **dans le concret** : démonstration d'expériences simples, expositions itinérantes, déplacements pour visiter un lieu particulier (éoliennes) et découvrir la réalité du terrain. Il n'y a pas de meilleure motivation que de confronter les enfants directement au réel.

> Quant à la **formation des professionnels**, il faudrait l'axer sur les nouvelles techniques environnementales de façon à ce que ne soient pas rejetées systématiquement les techniques favorisant les économies d'énergie au profit de celles que maîtrisent bien les professionnels. Dans les métiers du bâtiment, de la plomberie, de l'électricité, etc., les formations professionnelles (initiale et continue) doivent impérativement actualiser leurs contenus.

Thème 3 :

Sensibilisation des publics et accès à l'information

Il nous paraît que l'un des ressorts essentiels de la lutte contre le changement climatique se trouve dans une mobilisation de **toute la population** dans la vie de tous les jours avec ses problèmes concrets.

Il ne peut s'agir, à notre sens, de mesures de coercition, d'appels à la peur ou d'obligations mais d'éducation sur le terrain et d'échanges verbaux et personnels pour que chacun se sente concerné.

Les documents et documentations en papier ou sur Internet sont nécessaires mais pas suffisants.

Tout ce qui vient d'en haut ne se diffuse pas. Il faut des **acteurs sur le terrain**, des relais d'opinion qui agissent par les relations de personne à personne et

permettent d'informer, de sensibiliser, de former par la parole, à travers des rencontres personnelles, en quelque sorte du bouche à oreille.

Le but de la sensibilisation des publics est de lutter contre le sentiment d'inertie et d'impuissance pour que chacun se sente en charge de l'avenir.

Pour aller à la rencontre des citoyens,
pour rendre accessible à chacun
la connaissance des techniques énergétiques non polluantes existantes,
pour faire connaître les actions engagées
et les faire reconnaître des spécialistes et des élus,
pour partager une information telle que celle que nous avons reçue
dans ce Jury Citoyen, nous proposons :

> dans chaque commune, chaque quartier, chaque groupe, **une conférence-débat** présentant des moyens concrets et accessibles de lutter contre le changement climatique et, dans chaque mairie, une **information accessible** avec une affiche simple et apparente de l'extérieur. Car tout le monde n'a pas Internet et aussi parce que de plus en plus d'entrepreneurs et de maîtres d'oeuvre s'improvisent « installateurs compétents » d'équipements utilisant des énergies renouvelables, ce qui oblige l'habitant à être mieux informé pour faire la part des choses et des choix adaptés ;

> la mise à disposition de tous de **listes d'organismes et d'entreprises**, sous la forme d'une sorte de catalogue ou, par exemple, accessible par un **N° « SOS Climat »**. Les entreprises et les collectivités qui utilisent ces technologies nouvelles pourraient le signaler à une autorité pour l'information du public ;

> des **éducateurs itinérants** (emplois de la Région ?) qui formeraient d'autres personnes ayant, sur place, une influence, capables d'adapter l'information au terrain et aux différents publics (personnes d'origine étrangère, personnes en situation de handicap, propriétaires étrangers qui représentent parfois 20% à 50% de la population d'une commune et sont très actifs au niveau des restaurations et constructions de maisons), capables aussi de recourir à des outils de communication ciblés (langue des signes, scènes de théâtre, etc.) ;

> des aides et conseils aux **entreprises** qui veulent s'installer dans une activité non polluante et non émettrice de gaz à effet de serre (cette information n'est pas assez connue, par exemple, dans les chambres de commerce) ainsi qu'aux **agriculteurs** sur les possibilités de gérer autrement leur entreprise (montrer des exemples réussis).

Thème 4 : Agriculture, eau

L'agriculture intensive n'est pas subventionnée par la Région, ce qui semble une bonne décision par rapport aux nuisances qui en résultent.

La biodiversité doit être la priorité, ce qui demande de limiter la propagation des pesticides et la pollution de l'eau. Les pesticides ont un impact sur la santé des utilisateurs et des consommateurs ainsi que sur le changement climatique. Les cours d'eau présentent une contamination à des degrés divers. L'analyse de l'air en zone urbaine montre la présence régulière de molécules liées aux pesticides.

Nous souhaitons que les subventions de la Région privilégient **le soutien à l'agriculture biologique, la protection de la biodiversité et la promotion des techniques alternatives à l'emploi de pesticides** (faut-il interdire la vente de certains pesticides ?).

Thème 5 : Aménagement du territoire, transports, construction, logement

Dans ces domaines, nous, les membres du Jury Citoyen, avons pris connaissance avec intérêt des actions menées par la Région. Nous estimons qu'il est judicieux d'en poursuivre la mise en oeuvre et même de les intensifier. Plusieurs points méritent cependant d'être précisés :

1) En ce qui concerne l'**aménagement du territoire**, nous pensons qu'il serait opportun de stimuler la mise en place des **SCOT** (Schémas de cohérence territoriale) afin de développer de façon énergétiquement économe la répartition des zones industrielles, des voies de communication et de l'habitat.

2) Du point de vue des **transports**, nous pensons qu'il faut :

> poursuivre le développement d'**alternatives à la voiture** et privilégier la traction électrique (vélos, cyclos, mini-voitures pour les centres villes) en installant en périphérie urbaine des **parcs et stations de recharge photovoltaïques** ;

> encourager le **co-voiturage** en créant des **parkings de regroupement sécurisés** (par exemple, près des zones d'activités, à des endroits stratégiques où les usagers débutent leur trajet) ;

> limiter l'accès au centre des grandes villes en créant des **parcs de transfert en périphérie** (où l'utilisateur prend un moyen de transport collectif ou électrique individuel) et, peut-être, en mettant en place des systèmes de péage ;

> remettre en service des **lignes TER** uniquement là où cela se justifie (entre grands centres liés économiquement) et en étudiant au plus près le coût du ticket familial ;

> pour ce qui est du transport vu sous l'angle de la traction mécanique, encourager des pistes nouvelles pour remplacer cette force par la **force animale** (par exemple, entretien d'espaces verts naturels par des troupeaux gérés rationnellement).

Il faut aussi **rapprocher la production de la consommation** (circuits courts) pour éviter le plus possible les transports longs et volumineux :

> en développant des **marchés locaux**, fermiers, etc., et en aidant les agriculteurs à exploiter et animer le système ;

> en ayant une **politique cohérente d'implantation des entreprises** par rapport à la population et aux réseaux de communication (aménagement du territoire) ;

> en favorisant la mise en place de **contrats agriculteurs/collectivités/privés** pour aboutir à l'**autonomie énergétique des communes rurales, voire de quartiers urbains** (chaudières bois, plaquettes ou fuel vert, huile alimentée par les bois et les cultures locales, qui évitent l'acheminement de produits énergétiques).

3) Dans les domaines de la **construction** et du **logement**, nous avons retenu plusieurs souhaits :

Pour chaque bâtiment en construction, la Région pourrait inciter à respecter certaines règles en matière d'écologie (utilisation de matériaux isolants performants, de panneaux solaires, de récupérateurs d'eau, etc.). A ce titre, il nous semble nécessaire de disposer d'un **outil réglementaire** : la Région pourrait appuyer la demande d'évolution des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménagement...) pour qu'ils intègrent une obligation d'objectifs de très haute qualité ou performance environnementale.